

MAIRIE
de
CUSY
330 Montée du Chef-lieu
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

ARRETE DU MAIRE N° A2025-12 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
DIVERS ROUTES COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise SERFIM TIC - représentée par Monsieur DIAS Bertrand,
en date du 20/01/2025,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation des véhicules sur le territoire de Cusy (voir plan) pour permettre le déploiement de la fibre optique.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant diverses voies communales et départementales en agglomération (voir plan) sera réglementée du lundi 27/01/2025 au 14/03/2025 de 8h30 à 17h30.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SERFIM TIC – 480 route d'Apremont – 73490 LA RAVOIRE.

Article 3 : Le chantier sera mobile, risque d'empiètement sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement.

Article 4 : La chaussée devra être dégagée de toute activité de chantier et entièrement libérée le soir à 17h30

Article 5 : En cas de dégradation la chaussée devra être remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire,

Article 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise SEFIM TIC,
- CERD d'Alby sur Chéran
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 21 janvier 2025,
Le Maire,
Patricia MERMOZ

